

Compte rendu de séance

Séance du 24 Avril 2019

L' an 2019 le 24 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, M. BOURGEOIS Philippe, Mme LION Sandrine, M. JOST François, Mme BAUDOT Martine, M. LAURENT Fabien, Mme JOLY Marie-Claude, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, M. FONT Antoine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BEC Eric à M. BOURGEOIS Philippe, Mme TRICHET Louise à Mme LION Sandrine, Mme GERVAIS Anne-Marie à Mme BAUDOT Martine, M. CAILLEUX Jacques à Mme CATIN Régine, M. MONS Jean-Pierre à M. VERITE Patrice, Mme FOUACHE Marie-Paule à M. FONT Antoine
Excusée : Mme CHEVREUX Carole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Date de la convocation : 15/04/2019

Date d'affichage : 15/04/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LION Sandrine

Le dernier compte rendu est validé par l'unanimité du Conseil Municipal sans commentaire.

Une délibération a été modifiée en date du 5 février 2019, concernant l'autorisation de mandater jusqu'à 25 % des investissements. Les montants par compte avaient été omis et donc rectifiés par cette modification.

1 – Acte constitutif de la régie de recettes et d'avances :

Il a été constitué au sein du secrétariat de la mairie, une régie de recettes et d'avances pour pouvoir encaisser :

- Photocopie, envoi de fax
- Location de salles et de matériels
- Concessions funéraires
- Amendes
- Vaisselles cassées et matériels détériorés
- Redevance d'occupation du domaine public
- Encaissement de produit des festivités organisées par la commune
- Vente de petits matériels et équipements

Et pour paiement des dépenses :

- Fournitures et de petits matériels de moins de 100 €.
- Produits alimentaires de moins de 100 €.

Il est demandé par la trésorerie de régulariser la régie de recettes et d'avances par le biais de cet acte. Un arrêté sera pris pour désigner le titulaire et le mandataire suppléant.

Vote : 18 Pour

2 – Vente de la Parcelle D933 – Rue de la SOCRAIE

Suite à la demande d'un habitant de la commune pour l'acquisition d'un terrain cadastré D 933, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain au prix suivant :

- Pour 230m² en zone UA (zone constructible), le tarif est de 35 € le m²
- Pour 137m² en zone UA cependant non constructibles du fait d'une servitude de passage pour les eaux usées d'une habitation située sur un terrain au-dessus de la parcelle, le tarif est de 0,50 € le m².

Soit un prix de 8 118,50 € pour la totalité de la parcelle.

Le notaire désigné sera Me SLADEK de SAUMUR, il ne faudra pas oublier d'indiquer sur le plan la servitude pour l'acte notarié. La publicité de la vente du terrain a été faite aux riverains immédiats et lors du Conseil Municipal qui est publié par voie de presse.

Vote :

Pour : 17.

Abstention : 1

3 – Mise à disposition d'un terrain au profit du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire pour la démolition et la reconstruction d'un poste de transformation P01 bourg.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire a projeté de construire le poste de transformation nécessaire à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux, rue Saint MAINBOEUF.

Le nouveau transformateur sera implanté dans la montée forestière coté gauche parcelle DP section E pour une emprise au sol de 25 m².

Une convention avec le SIEML sera établie pour la mise à disposition de la parcelle.

Le nouveau poste sera construit avant l'été 2019. L'ancien sera démoli vers l'automne 2019.

Vote :

Pour : 18

4 – Vente de Logements Maine et Loire Habitat

Lors d'un rendez-vous de Maine et Loire Habitat il y a trois semaines, Monsieur RAY, directeur adjoint, madame COUTRET et monsieur RENAUD, technicien, ont présenté à Madame le Maire la vente de logements sur la commune.

Cette vente de biens permet à MLH de pouvoir avoir une trésorerie nouvelle pour pouvoir faire de nouveaux projets. Il est proposé aux locataires de plus de 10 ans d'acheter leur propre logement.

Quinze logements sont à la vente se situant au niveau du Grand Clos et de la rue des Masques. Les logements vont de 72 m² à 107 m² et de types T3 au T5.

Les logements vacants sont proposés à la vente à un public extérieur. Sur les 15 en vente dans la commune aucun logement n'est vacant.

Des informations sont régulièrement mises dans les fiches des loyers des locataires.

C'est la seconde fois que des logements du Grand Clos sont proposés à la vente. Ceux de la rue des Masques le sont pour la première fois.

La Commune doit autoriser cette vente par délibération au Conseil Municipal.

Vote : Pour : 18

5 – Aménagement du Rond-Point Sud

- La commission fleurissement a validé les opérations d'aménagement évaluées à 16 400 € (enveloppe globale). Le devis de plantations a été jugé trop élevé, un nouveau contact avec l'entreprise « Plantagenêts » est en cours pour diminuer les coûts.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour l'aménagement du Rond-Point Sud.

Vote : Contre : 2

Pour : 16

- Demande de subvention au dispositif de la Région pour accompagner les communes ayant un site classé pour les aider à l'aménagement urbain.

Dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune pour la période de 2018-2019, les aménagements éligibles à ce dispositif sont :

- L'aménagement du Rond-Point Sud sur 2019 pour un montant de 13 682,75 € HT
- L'acquisition de Bancs sur 2018 pour un montant de 7 085,00 € HT

Soit un total du montant subventionnable de 20 767,75 € HT.

Une demande de dérogation pour l'acquisition des bancs en 2018 sera faite auprès de la commission permanente de la Région.

Vote : Pour : 18

Une formation technique pour accompagner les agents de la commune dans l'entretien des massifs et des vivaces est proposée par la société « Plantagenêts » pour un forfait de 1 170 € HT. Le CNFPT propose une formation équivalente, mais à Angers ou Nantes. La formation « Plantagenets » se déroulerait sur place, avec les plantations choisies par la commune. Cette formule pourrait être un plus.

6 – Point Voirie

- Aménagement de l'avenue Rochechouart

Suite à la réunion avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et la DREAL (Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le projet devra être revu pour une meilleure prise en charge de la DREAL. Il faut inclure dans les travaux la jonction avec la rue St Mainboeuf (en limite de l'avenue des Roches).

Le cabinet TALPA a établi trois propositions :

- Proposition 1 : la voirie est en enrobé de couleur beige, le positionnement des arbres à la jonction Roches / St Mainboeuf est à revoir. Le coût est de 18 985,20 € TTC.
- Proposition 2 : la voirie est en enrobé beige, des pavés en joints végétalisés sont disposés perpendiculairement à la route. Leur coût est plus onéreux. Le coût total est de 86 191,80 € TTC.
- Proposition 3 : la voirie est en enrobé beige, les pavés sont en pierres naturelles, un marquage en dalles ponctue la rue. Les arbres sont supprimés. L'esthétique globale convient mieux. Le coût estimé est de 46 875,60 € TTC.

Le trottoir en face du restaurant « Le Délice » ne serait pas refait et cela détonne. Il faudrait envisager de poursuivre le trottoir piétonnier en enrobé de couleur beige jusqu'au décrochement de l'ancienne gare.

Il faudra demander au cabinet TALPA :

- Des échantillons car le dessin n'est pas vraiment représentatif (Un échantillon du pavé pour voir la couleur exacte)
- La photo de travaux effectués ailleurs et à l'identique ou presque datant de plus de 5 ans car le Conseil Municipal a peur du mauvais vieillissement des matériaux.

La proposition que retient actuellement le Conseil Municipal serait la proposition n°3, sous réserve des demandes de précisions auprès du Cabinet TALPA.

Un permis d'aménager devra être constitué pour les travaux de l'Avenue ROCHECHOUART et de la rue Saint Mainboeuf, avec la démolition du transformateur de la rue Saint Mainboeuf. Cela permettra d'officialiser l'accompagnement de la DREAL dans ce dossier.

Le dossier du transformateur passera à la commission des sites qui aura lieu le 16 mai prochain.

Une délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal.

Petite remarque : envisager de réaliser un enrobé du chemin qui remonte derrière le restaurant le Délice.

7 – Point Bâtiment

- Demande de subvention auprès de la Région pour le Fonds régional d'aide aux communes.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 5 février 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la demande de subvention auprès de la région concernant le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle.

Après vérification auprès des services de la région, la commune pourrait être éligible pour le dispositif du fonds régional d'aide aux communes pour le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle et le projet de rénovation de la mairie.

Le total subventionnable pour ces deux projets est de 29 174,18 € HT.

Vote : Pour : 18

QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion à l'application « INTRAMUROS »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 5 février 2019 il avait été proposé une application mobile qui permet aux citoyens de suivre gratuitement les informations de la commune mais aussi celles des autres communes adhérentes.

La formation de cette application aura lieu le 25 avril, pour les agents et les adjoints, pour une mise en œuvre au mois de mai 2019.

Vote : Pour : 18

- Acquisition Portrait croisé de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Ce document regroupe toutes les études publiques concernant la commune, il est aussi inclus dans l'acquisition la version actualisée au 15 septembre 2019 pour un montant total de 500 € HT.

Les Conseillers pourront consulter ce document en mairie.

Vote : Pour : 18

- Avis sur le Plan de Paysage Loire

Pour la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les 10 communes de son territoire incluses dans le périmètre rapproché du Val de Loire UNESCO, la Loire et ses rives portent « la valeur identitaire du territoire ». Elle est aussi l'atout de son développement et son attractivité. Cette ambition est inscrite dans le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2017 et dans le projet de territoire 2028.

L'objectif est de renouer avec la Loire : une Loire Paysage, vécue, habitée, traversée. La réalisation doit aboutir à un cadre de vie magnifié et investi dans sa continuité, et ce, en intelligence avec le milieu fragile et en intégrant les nouvelles pratiques liées aux adaptations énergétiques et climatiques.

La proposition de l'agglomération Saumur Val de Loire est de créer une trame de valorisation des sites du patrimoine mondial UNESCO sur le territoire ligérien et de regrouper les communes de ce territoire autour de la finalisation des projets.

Pour : 18

- DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) : Depuis le début de l'année il y a 15 DIA

Dont le Fonds de commerce de PROXI qui est vendu et sera repris.

Tableau Elections : européennes Dimanche 26 Mai 2019 : les conseillers sont invités à donner leurs disponibilités.

- Visite du Sénat : Mercredi 12 juin 2019 départ à 5h 15, pour une arrivée sur Paris vers 10 h pour ensuite faire une visite de Paris en bateau mouche, à 15 h visite du Sénat. Conformément à l'inscription au Budget 2019, ce voyage est offert pour remercier les élus et les agents de leur implication au service de la Commune. Seule une participation sera demandée pour les conjoints.
- L'Assemblée Générale des Maires et Présidents de communautés du Maine et Loire se déroulera le 18 mai à l'Abbaye. Ce jour a été choisi pour la signature officielle du dispositif avec la Région de CENTRE ANCIEN PROTEGE. Le Conseil Municipal est convié (voir copie en PJ du carton d'invitation).
- INTERRA : La Troupe de théâtre qui propose un spectacle en Juillet 2019 avait sollicité la commune pour la mise à disposition du Presbytère et du Parc Sainte Catherine, pour les répétitions. La répétition générale sera gratuite pour les fontevristes.

Les représentations payantes seront programmées fin juillet dans le parc Sainte Catherine au sein de la commune. Des figurants bénévoles seront sollicités.

<http://www.interra-spectacle.com/>.

- L'îlot TRIQUIER sera traité pendant la prochaine commission urbanisme

Il sera également question du PLUI et le PLH.

Prochaine Commission :

- Commission urbanisme : Jeudi 9 mai à 18 H.
- Commission fleurissement : Lundi 20 mai à 15 H.

Prochain Conseil Municipal : **Mardi 28 mai à 20 H 30**

Pour le prochain conseil municipal, ALTER PUBLIC viendra présenter le résultat de l'enquête publique.

Fin de la Séance à 23 heures.